

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 septembre 2009

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le conseil communautaire s'est réuni le lundi 07 septembre 2009 à 20 h 30 au centre multi-services à NAY, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président de la Communauté de Communes.

Informations du Conseil

- Accueil d'une nouvelle conseillère communautaire de la commune de Nay: Mme **Monique TRIEP-CAPDEVILLE** remplaçant M. Pascal SAYOUS ;
- Déménagement/siège : date prévisionnelle : 21/10/2009

Approbation du Compte rendu de la séance du 06/07/2009

Compte rendu des décisions du Président (Délégation de compétences du 14/05/2008– articles L 5211-10 du CGCT). Le Président informe le Conseil Communautaire des décisions suivantes prises sur délégation :

- En application des délibérations du 2 février 2009 et du 14 mai 2009, autorisant le Président à souscrire un emprunt d'un montant maximum de 8 millions d'euros et une ligne de trésorerie d'un montant de 7 millions d'euros, j'informe le Conseil que j'ai pris une décision de souscription d'une convention de prêt avec la Banque de Financement et de Trésorerie (BFT), d'un montant minimum de 4 M€ et maximal de 7 M€.
Cette convention d'emprunt comprend, sur l'année 2009, une phase de pré-financement et de mobilisation des fonds en gestion de trésorerie, avant consolidation définitive, d'ici le 31/12/2009, en emprunt (date de la décision de signature du contrat : 03/08/2009).

Motion de soutien aux organisateurs des Fêtes de Nay

Devant le drame qui a endeuillé les Fêtes de Nay le samedi 22 août 2009, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vath Vielha exprime son émotion et sa profonde tristesse.

La pensée de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire va d'abord à la famille de Jérémy Censier, qui perd un enfant de 19 ans dans des circonstances tragiques et intolérables.

La violence peut frapper chaque commune et nul ne peut se considérer à l'abri. C'est pourquoi le Conseil Communautaire tient aussi à exprimer sa solidarité et son soutien aux organisateurs des

Fêtes de Nay, à la Commune de Nay et à ses habitants, ainsi qu'à tous les acteurs de la Plaine de Nay, organisateurs et bénévoles.

1 – Tarifs piscine Nayeo 2009-2010

Il a été proposé de déterminer et de fixer les tarifs d'entrée à la piscine Nayeo pour deux catégories d'utilisateurs :

- d'une part, pour les élèves des classes des établissements scolaires du 1^{er} degré des communes non adhérentes de la Communauté (fixation d'un tarif/créneau «scolaires extérieurs ») ;
- d'autre part pour les clubs du territoire de la Communauté (dans le cadre d'un forfait trimestriel par exemple)

(adoption à la majorité – 1 abstention).

2 – Transport des scolaires du 1^{er} degré à la piscine Nayeo

En application de la délibération du Conseil Communautaire du 09/03/2009, et sur la base d'un recensement des créneaux auprès des communes et de leurs établissements scolaires, une consultation pour le transport des scolaires du 1^{er} degré à la piscine Nayeo a été lancée (marché à procédure adaptée).

Au vu de l'offre retenue, le coût de la prestation de transport pour l'année scolaire s'établit à 20 900 €. Rapporté au nombre total d'élèves transportés sur l'année scolaire 2009-2010, le coût des transports par élève est de 1,97 €.

Sachant que le tarif d'entrée des scolaires à la piscine Nayeo s'établit à 3€ par enfant, dont 1,40 € pris en charge par la CCVV (délibération du 9/03/2009), il est proposé de fixer le tarif d'entrée des scolaires, incluant le transport, à 3,57 €, à la charge des communes.

(adoption à l'unanimité).

3 – Protocole de régularisation de la prise en charge des fluides de la piscine Nayeo

En 2009, la CCVV a payé les frais d'électricité et de gaz de la piscine Nayeo jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et du transfert des contrats d'abonnement existants au gestionnaire, la Société Com'Sports. Il est donc proposé d'approuver un protocole de régularisation de la prise en charge des fluides de la piscine Nayeo, au titre de l'année 2009, entre la CCVV et le délégataire, la société Com'Sports. Com'Sports reversera à ce titre à la CCVV la somme de 86 533 €.

(adoption à l'unanimité).

4 – Enquête Ménages Déplacements

Depuis 2005, l'Etat a engagé, en partenariat avec le Conseil Général et le Pays du Grand Pau, une démarche d'enquête et de modélisation afin de connaître les comportements et pratiques de mobilité des résidents du territoire du Grand Pau, tous modes de transports.

A cette fin, trois « enquêtes ménages-déplacements » (EMD) complémentaires ont été programmées. Deux enquêtes ont été réalisées en 2005-2006 : une 1ère sur le territoire de la Communauté d'agglomération Pau Pyrénées (maîtrise d'ouvrage CDA Pau Pyrénées), et une 2^{ème} sur le territoire de 18 communes situées au nord-ouest de l'agglomération paloise (maîtrise d'ouvrage DDE). La 3^{ème} enquête ménages-déplacements envisagée, non réalisée faute de maîtrise d'ouvrage, portait sur 27 communes du sud-est du Grand Pau.

L'Etat a saisi les communautés de communes de la Vath-Vielha, de Gave et Coteaux et d'Ousse-Gabas, au mois de mai 2009, pour relancer ce projet d'enquête ménages-déplacements sur la zone sud-est du grand Pau, et définir ses modalités de réalisation en termes de maîtrise d'ouvrage et de financement.

Le 8/07/2009, à la demande des trois communautés de communes, une présentation, à leurs élus, des finalités, de la méthode et du contenu d'une enquête ménages-déplacements a été effectuée à Bordes. Le document d'information remis à cette occasion aux participants est joint en annexe.

Après avis de la Commission Aménagement de l'Espace du 19/08/2009, et sous réserve de précisions liées à l'évolution du montant de la contribution des EPCI et aux modalités de leur participation au comité de pilotage de l'étude, il est proposé de s'associer à la réalisation de cette enquête ménages-déplacements sud-est du grand Pau, dans les conditions suivantes :

-période de réalisation : printemps 2010

-maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte du Grand Pau

-coût : 150 000 €

-plan de financement : Etat : 25%

Dpt : 10%

Région : 10%

SM Grand Pau : 10%

EPCI : 45% , soit 67 500 € avec une répartition au prorata du nombre d'habitant, et 1,6 €/habitant (participation prévisionnelle de la CCVV au BP 2010 : 37 000 € environ)

(adoption à la majorité – 1 contre).

5 - Subvention CLIC

Une subvention annuelle de 11 849 € pour le CLIC a été votée au Budget Primitif 2009 de la CCVV, Chapitre 65. Le Conseil Communautaire a décidé le versement de cette subvention.

(adoption à l'unanimité).

6-Avenant réagréage/marché de travaux Siège CCVV

Il a été proposé de passer un avenant avec l'entreprise AB DECO au titre du lot 9 – peinture du marché d'extension du siège de la Communauté.

Objet de l'avenant : réagréage du sol de l'auditorium (nécessaire avant la pose du parquet)
Termes financiers de l'avenant :

Lot	Entreprise	Marché de base HT	Avenant n°2 HT	Avenant n°3 HT	Nouveau montant du marché HT
9 peinture	AB DECO	30 056,00	1 613,85	1 413,63	33 083,48

Cet avenant au marché de travaux de + de 5 % a reçu l'approbation de la Commission d'Appel d'Offres en date du 31 août 2009.

(adoption à l'unanimité).

7 - Relais assistantes maternelles (phase A) et ludothèque (phase B) : Avenants aux marchés de travaux

En cours de réalisation des travaux de construction du relais assistantes maternelles (phase A) et de la ludothèque (phase B), des modifications au projet initial sont nécessaires (suppression de prestations pour le lot plomberie / sanitaire, pose d'un portillon pour le lot menuiserie, mise en place d'un portier vidéo conforme à la loi handicap pour le lot 5 électricité / VMC), entraînant la passation des avenants suivants :

Lot	Entreprise	Marché de base HT	Avenant n°1 HT	Avenant n°2 HT	Nouveau montant du marché HT
6 plomberie / sanitaire phase A RAM	MALTERRE	5 678,00	255,00	-50,00	5 883,00
6 plomberie / sanitaire phase B LUDOTHEQUE	MALTERRE	5 720,00	250,00	-310,00	5 660,00
3 menuiseries phase A RAM	CANCÉ ALU	62 938,00	1 494,00	649,50	65 081,50
3 menuiserie phase B LUDOTHEQUE	CANCÉ ALU	90 003,00	498,00	649,50	91 150,50
5 électricité / VMC phase A RAM	SEEBEA	32 192,97	766,62		32 959,59
5 électricité / VMC phase B LUDOTHEQUE	SEEBEA	22 366,53	766,62		23 133,15

(adoption à l'unanimité).

8 - Lot 5 Marché de travaux/Siège CCVV

Le 06 juillet 2009, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur le choix de l'entreprise pour le marché de travaux relatif à la construction des deux structures multi-accueil Petite Enfance. Cependant, les montants des marchés indiqués, suite aux CAO du 15 juin et 24 juin 2009, comprenaient une erreur matérielle.

Il convient donc de prendre une délibération rectificative. Le candidat qui a été choisi par la Commission d'Appel d'Offres est l'entreprise Cancé Aluminium pour un montant de 71 266,00 € H.T. pour Arros-de-Nay et 71 278,00 € H.T. (et non 69 787,00€ HT) pour Boeil-Bezing, soit au total 142 544,00 € H.T.

(adoption à l'unanimité).

9 - Jardin d'enfants – Révision des prix des déjeuners

La SARL R.T.C. et le Lycée technologique Nay-Baudreix nous ont fait part de la révision du prix des déjeuners livrés au jardin d'enfant en période scolaire :

- R.T.C. sarl propose les prix suivants pour l'année scolaire 2009 / 2010 :

Prix par repas	Prix H.T	Prix T.T.C.
Anciens prix 2008 / 2009	3,05213	3,22
Nouveaux prix 2009 / 2010	3,11317	3,28

- Le Lycée technologique Nay-Baudreix propose les prix suivants à compter du 1^{er} janvier 2010 :

Prix par repas	Prix H.T
Anciens prix (2009)	3,09
Nouveaux prix (2010)	3,12

(adoption à l'unanimité).

10 - Prorogation du bail relatif aux locaux occupés par les services de la Communauté

La date de réception des travaux d'extension du siège et de création des locaux des services techniques n'est pas encore précisément fixée.

Il conviendrait donc de décaler la date de déménagement, et par conséquent de signer un avenant au bail de location pour les locaux situés chemin des coteaux à Nay prolongeant le contrat jusqu'au 30 octobre 2009.

(adoption à l'unanimité).

11 – Office de Tourisme communautaire : renouvellement de contrat

Par délibération du 3 novembre 2008, le Conseil Communautaire a décidé la création, à l'Office de Tourisme communautaire, d'un emploi non permanent d'hôtesse d'accueil, pour une durée d'un an, au grade de rédacteur territorial, avec une rémunération correspondant à l'indice brut 337.

Il a été proposé de renouveler cet emploi non permanent, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} novembre 2009.

(adoption à l'unanimité).

12 – Modification du Tableau des effectifs

A la suite de la promotion interne d'un agent de la Communauté de Communes et en vue de nommer cet agent sur ce poste, il convenait de créer un emploi permanent de contrôleur territorial de travaux à temps complet pour une nomination envisagée au 1^{er} septembre 2009.

De même, suite à la réussite d'un examen professionnel par un agent et en vue de nommer cet agent, il convenait de créer un poste d'adjoint administratif 1^e classe à temps complet pour une nomination envisagée au 1^{er} janvier 2010.

(adoption à l'unanimité).

13 – Régime indemnitaire du cadre d'emploi des contrôleurs territoriaux de travaux

A la suite de la promotion interne d'un agent de la Communauté de Communes et en vue de nommer cet agent sur ce poste, il convenait de créer, au titre de la filière technique, et dans le cadre des dispositions des textes en vigueur, le régime indemnitaire des contrôleurs territoriaux de travaux :

- prime de service et de rendement
- indemnité spécifique de service

(adoption à l'unanimité).

14 - Adhésion au service intercommunal d'archives du Centre de Gestion

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques a créé un Service Intercommunal d'Archives. Ce service propose des missions de classement des archives, de formation des agents et de récolement et d'élimination.

Considérant l'intérêt que représente ce service pour un suivi et un traitement optimisé des archives de la CCVV, il a été proposé d'y adhérer à compter du 1/07/2009 et d'autoriser le Président à signer la convention correspondante.

(adoption à l'unanimité).

15 – Délégation de pouvoir au Président

Dans un souci d'efficacité et compte-tenu du caractère récurrent des actions concernées et de l'existence de conventions-types, il a été proposé de déléguer au Président le pouvoir de signer les conventions suivantes :

- Piscine Nayeo : Conventions entre la Communauté de communes et les écoles privées
- Piscine Nayeo : Conventions entre la Communauté de communes et les clubs
- PLR de la Vath Vielha : Conventions d'autorisation de passage entre la Communauté et les propriétaires
- Projets coins pêches : Conventions d'autorisation de travaux entre la Communauté de communes et les propriétaires

(adoption à l'unanimité).

16 – DM 2 Budget principal

Il a été proposé de prendre une décision budgétaire modificative n°2 du budget principal de la Communauté, afin de prendre en compte les dépenses suivantes :

- Achat de caissettes jaunes
- Achat de 2 véhicules de service (administration générale, assainissement)
- Dégrèvement au titre du plafonnement de la TP sur la valeur ajoutée

DEPENSES		RECETTES	
<u>Section Fonctionnement</u>			
CH 011 C/6068	- 10 000,00		
CH 014 C/7391173	+ 10 366,00		
CH 022	- 10 366,00		
CH 023	+ 10 000,00		
<u>Section Investissement</u>			
C/2188 (opération 38)	+ 10 000,00	CH 021	+ 10 000,00
C/2182	+ 25 000,00		
C/2031	- 20 000,00		
C/2313 (opération 61)	- 5 000,00		

(adoption à l'unanimité).

17 - DM 1 Budget annexe Office de Tourisme

Il a été proposé de prendre une décision budgétaire modificative n°1 du budget annexe l'Office de Tourisme afin de prendre en compte l'achat d'un photocopieur :

DEPENSES		RECETTES	
<u>Section Fonctionnement</u>			
CH 011 C/6156	- 500,00		
CH 023	+ 500,00		
<u>Section Investissement</u>			
C/2183 (opération 1)	+ 500,00	CH 021	+ 500,00

(adoption à l'unanimité).

18 – DM 1 Budget annexe Zone communautaire de Baudreix

Il a été proposé de prendre une décision budgétaire modificative n°1 du budget annexe de la Zone communautaire de Baudreix afin de prendre en compte le paiement de taxes (TLE, taxe CAUE et taxe départementale Espaces naturels sensibles) :

DEPENSES		RECETTES	
<u>Section Fonctionnement</u>			
CH 11 C/63513	+ 15 966,00		
CH 023	- 15 966,00		
<u>Section Investissement</u>			
C/2313 (opération 10)	- 15 966,00	CH 021	- 15 966,00

(adoption à l'unanimité).